MAIRIE DE CHAUSSY

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de membres : En exercice : 15 Présents : 13 Votants : 14	Le 8 octobre 2026, le Conseil municipal s'est réuni Mairie sous la présidence de Michaël ROLLOIS, Maire, suivant convocation transmise le vendredi 2 octobre 2026 par voie dématérialisée.

En présence de : BOUREAU Héloïse, DAVOUST François, DECONINCK Cécile, DUVAL VALACHS Eric, GAUDFROY Magalie, GINS Peter, JOHAN Armand, JOVENIAUX-NIVARD Michèle, MALHAIRE Dominique, MICHAUD Corinne, MORIN Dominique, ROLLOIS Michaël, SARAZIN Sophie
Excusé ayant donné procuration : LUNEL Alexia à ROLLOIS Michaël
Excusé sans procuration : RIFFIER Julien

Secrétaire de séance : MORIN Dominique

2026-064 - approbation du compte rendu du conseil municipal du 03/09/2026

Rapporteur : ROLLOIS Michaël

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L. 2121-13 et suivants ;
CONSIDÉRANT qu'il appartient au conseil municipal d'approuver le compte rendu de ses séances précédentes ;
CONSIDÉRANT que le compte rendu de la séance du conseil municipal a été communiqué aux membres du conseil ;

Discussion : Suite à une remarque d'un élu, le compte rendu a été légèrement modifié par rapport au PV transmis le 02/10/26 : participation citoyenne : Ce projet suscite un débat au sein du conseil municipal. Certains élus expriment des réserves, redoutant l'instauration d'un climat de surveillance généralisée dans le village. D'autres rappellent la récurrence des incivilités constatées et plaident pour un dispositif de veille complémentaire, placé sous l'encadrement de la gendarmerie.
Il est proposé d'approuver le Compte rendu modifié.

DÉCIDE :

Article 1 – Le compte rendu de la séance du conseil municipal est approuvé à l'unanimité.

Fait et délibéré le 08 octobre 2026

La présidence de séance,

Michaël ROLLOIS, Maire

Le secrétaire de séance

Dominique MORIN

